

Règlement 2023 d'octroi d'une prime à l'achat d'une gourde

1. La gourde, pour être éligible à la prime Intradel doit répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Être en inox ou en verre ;
 - D'une contenance comprise entre 250 ml et 2 litres ;
 - Isotherme ou non.
2. Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % de la facture d'achat TVAC et est plafonné quinze euros (15 €) par personne. Une seule demande de prime peut être rentrée par personne. Une seule gourde est autorisée par personne.
3. La prime est octroyée au demandeur pour autant que celui-ci ait **suivi le parcours de sensibilisation à l'eau du robinet proposé par Intradel** (inscriptions via www.intradel.be), le formulaire d'inscription sur le site Intradel faisant foi.
4. La prime est demandée par la personne concernée ou le père, la mère ou le tuteur légal si la personne n'a pas 18 ans accomplis au moment de la demande.
Le demandeur doit être dûment inscrit aux registres de la population d'une des communes suivantes :

AMAY – ANS – ANTHISNES – AUBEL – AWANS – AYWAILLE – BAELEN – BASSENGE – BERLOZ – BEYNE-HEUSAY – BLEGNY – BRAIVES – BURDINNE – CLAVIER – COMBLAIN-AU-PONT – CRISNEE – DALHEM – DISON – DONCEEL – ENGIS – ESNEUX – EUPEN – FAIMES – FERRIERES – FEXHE LE HAUT CLOCHER – FLEMALLE – FLERON – GEER – GRACE – HOLLOGNE – HAMOIR – HERSTAL – HERVE – HUY – JALHAY – JUPRELLE – LIMBOURG – LINCENT – MARCHIN – MODAVE – NANDRIN – NEUPRE – OLNÉ – OREYE – OUPEYE – PEPINSTER – PLOMBIERES – RAEREN – REMICOURT – SAINT-GEORGES – SAINT-NICOLAS – SERAING – SOUMAGNE – PRIMONT – THEUX – THIMISTER-CLERMONT – TINLOT – TROOZ – VERLAINE – VERVIERS – VILLERS-LE-BOUILLET – VISE – WANZE – WAREMME – WASSEIGES – WELKENRAEDT

5. La demande de prime doit être introduite auprès d'Intradel au moyen du formulaire annexé au présent règlement, dont il fait partie intégrante, accompagnée des documents justificatifs suivants :
 - une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse ;
 - une copie du certificat de résidence principale reprenant la personne pour laquelle la demande est faite ;

Il est demandé de remplir un formulaire par personne si plusieurs personnes du ménage désirent bénéficier de la prime.

Le formulaire de demande est téléchargeable sur www.intradel.be et doit être renvoyé par mail ou courrier postal à l'attention de Nathalie Bouvy – primes@intradel.be - Intradel - Département Zéro Déchet, Pré Wigy, 20 - 4040 Herstal au plus tard le 31 janvier 2024.

6. La facture d'achat et/ou le ticket de caisse doivent être datée(s) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Les copies de virement, déclaration sur l'honneur... ne sont pas acceptés.
7. Toute fraude sera sanctionnée par la perte du bénéfice de la prime.
8. La prime est octroyée dans les limites des crédits budgétaires disponibles et en fonction de l'ordre de réception des formulaires de demande dûment complétés.
9. La prime est payée après vérification des justificatifs par les services d'Intradel endéans un délai de soixante (60) jours après réception de la demande.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'UNE GOURDE

Renseignements concernant le demandeur :

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

CP-Localité* :

Commune* :

Courriel* :

N° de compte bancaire* : BE.....

Titulaire(s) du compte (si différent du demandeur) :

.....

Montant total de la facture/ticket de caisse* :

Dans le cas d'une demande pour un tiers (enfant de moins de 18 ans) * :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal (à cocher)

Nom* :

Prénom* :

Fait à, le.....

Nom, prénom du responsable de la demande et signature :

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT : Une copie de la **facture** d'achat ou/et du ticket de caisse et une copie du certificat de résidence principale du demandeur.

Attention : les déclarations sur l'honneur, copies de virements ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

** Tous les champs sont obligatoires.* Le défaut de réponse peut compromettre l'exercice de certains de vos droits (comme l'octroi de la prime)

Le formulaire de demande doit être renvoyé par mail ou courrier postal à l'attention de Nathalie BOUVY – primes@intradel.be - Intradel - Département Zéro Déchet, Pré Wig, 20 - 4040 Herstal au plus tard le 31 janvier 2024.

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement :

Intradel, Société coopérative à responsabilité limitée de droit public, dont le numéro d'entreprise est le 0219.511.295 (RPM de Liège) et dont le siège social est situé Pré Wigy 20 à 4040 Herstal, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Les coordonnées du délégué à la protection des données :

Intradel a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD.

Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse dpo@intradel.be ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Intradel scrl** – à l'attention du DPO – Pré Wigy 20, 4040 Herstal.

Les finalités et la base juridique du traitement :

Intradel traite vos données à caractère personnel dans le cadre de la collecte des déchets et du recyclage et plus spécifiquement pour vous octroyer une prime liée à l'achat de gourdes.

La base de légitimation des opérations de traitements précités est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Intradel (article 6, 1, e) du RGPD), à savoir la mission d'intérêt communal et de service public (L-1512-3 et L-1512-6 du CDLD) de gestion des déchets ménagers (article 21 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets).

Les catégories de destinataires :

Les destinataires des données à caractère personnel sont les Département Zéro Déchet et Département Finances et comptabilité.

La durée de conservation :

Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à fin décembre 2025. Une fois les délais passés, les données à caractère personnel seront purement et simplement détruites, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

Les droits des personnes concernées :

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander à Intradel l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement de vos données et le droit à la portabilité des données.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant. Pour exercer vos droits, veuillez contacter le service Zéro déchet d'Intradel (info@intradel.be).

Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse contact@apd-gba.be ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.